



CLUB DE BADMINTON ROUGE ET OR

OFFRE D'EMPLOI

1. IDENTIFICATION

- Poste : Entraîneur(e)-chef**
- Sous la direction du conseil d'administration du club de badminton Rouge et Or et en collaboration avec le représentant du Service des activités sportives**
- Statut du poste : Contractuel à horaire variable**

2. SOMMAIRE DU POSTE

L'entraîneur(e)-chef est responsable de la coordination des activités de son sport, avec le soutien de la coordination des activités d'excellence de l'Université Laval et en harmonie avec :

- La mission du club*
- La mission et la vision des clubs d'excellence « Rouge et Or »*
- Les objectifs transmis par le C.A., par son représentant désigné*

3. DESCRIPTION DE FONCTIONS

3.1 FONCTION « ENTRAÎNEMENT »

3.1.1 Participer au recrutement des étudiants-athlètes, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université, afin d'assurer une relève de qualité, répondant aux attentes. À cet effet, prendre une part active dans le développement de la structure verticale mise en place par l'entraîneur précédent. Cette activité se traduit par des visites dans les écoles, dans les camps sportifs, les clubs de niveaux inférieurs, des rencontres avec les entraîneurs de ces clubs, l'incorporation d'athlètes prometteurs de la relève aux entraînements du club et toute autre activité susceptible d'alimenter le club;

- 3.1.2 *Sélectionner les étudiants-athlètes qui seront appelés à faire partie de l'équipe, en utilisant un processus de sélection juste et transparent, le tout en collaboration avec son équipe d'entraîneurs - adjoints. L'entraîneur –chef devra être préparé à soutenir ses choix face au C.A.;*
- 3.1.3 *Entraîner les étudiants- athlètes de son équipe, en utilisant toutes ses compétences, sa disponibilité et son professionnalisme, afin d'atteindre les objectifs d'excellence et de performance propres au « Rouge et Or »;*
- 3.1.4 *Accompagner, guider et conseiller les étudiants-athlètes, afin de favoriser leur développement personnel et ainsi, permettre l'atteinte de leurs objectifs de réussite scolaire et sportifs au moyen de rencontres individuelles si nécessaire ;*
- 3.1.5 *Accompagner les étudiants-athlètes lors des rencontres sportives sur et hors campus, en veillant à leur sécurité et en s'assurant du respect de l'éthique comportementale;*
- 3.1.6 *Concevoir les plans, contenus et méthodes d'entraînements en collaboration avec ses adjoints et en fonction des besoins et exigences des étudiants-athlètes et s'assurer que les plans, contenus et méthodes d'entraînements des entraîneurs adjoints sont conformes. Pour ce faire, l'entraîneur-chef devra être créatif et à l'affût des techniques utilisées par les meilleures références nationales et internationales. Le C.A. est prêt à appuyer financièrement toute activité de formation continue qu'il jugera pertinente. Être en mesure de faire rapport à ce sujet, au C.A.;*
- 3.1.7 *Assurer la responsabilité du volet Sports-Études.*
- 3.1.8 *Participer au processus d'embauche, superviser et évaluer le travail des entraîneurs-adjoints afin d'assurer la cohérence et la qualité des services;*
- 3.1.9 *Assurer le suivi médical des étudiants-athlètes blessés en collaboration avec l'équipe de physiothérapie du Rouge et Or;*
- 3.1.10 *Participer, en collaboration avec le Service des activités sportives (S.A.S.) et le CA, à la préparation du calendrier des activités d'entraînements, des rencontres sportives, ou toute autre activité connexe essentielle. L'organisme de supervision du sport concerné devra être mis à partie dans le cas des rencontres sportives;*
- 3.1.11 *Superviser l'organisation des compétitions organisées par le club. Avec l'accord du C.A., un adjoint pourra être engagé pour l'épauler dans cette fonction.*
- 3.1.12 *Produire un bilan annuel des activités du club, de ses performances et des activités de formation de l'entraîneur qui devrait aussi contenir le plan de développement du club pour la prochaine année.*

3.2 FONCTION « GESTION »

- 3.2.1 *Participer aux réunions du C.A. et voir à l'application des décisions qui relèvent de son champ de compétences de même qu'en assurer le suivi;*
- 3.2.2 *Être responsable de l'organisation de la logistique entourant les déplacements de l'équipe : réservation des sites, d'hôtels, transport, etc.*
- 3.2.3 *Participer à la préparation du budget annuel du club en collaboration avec le trésorier;*
- 3.2.4 *Gérer le budget de compétition qui aura été déterminé par le C.A., en collaboration avec l'entraîneur(e)-chef, en début de saison;*
- 3.2.5 *Participer activement aux activités de financement organisées par le S.A.S. ou par le club et impliquer les étudiant(e)s-athlètes au besoin. Informer le C.A. de toute offre de commandite et participer à la gestion des commandites;*
- 3.2.6 *Participer aux activités destinées aux entraîneurs telles que : réunions, formations, rencontres avec le S.A.S. et autres activités connexes et essentielles;*
- 3.2.7 *Assurer une communication constante avec le C.A. et avec le collaborateur du S.A.S. La fréquence et la forme de communication devront être mises en place en début de saison de chaque année;*
- 3.2.8 *Entretenir des relations permanentes et professionnelles avec les membres de la presse locale. Les déclarations et informations données, devront être justes, positives et pertinentes;*
- 3.2.9 *Produire dans les délais spécifiés, les rapports requis par le C.A. et, lorsque requis, par le S.A.S qui devra acheminer ses demandes au C.A. qui les transférera à l'entraîneur-chef.;*
- 3.2.10 *Assurer le suivi avec les organisations ou partenaires financiers du club;*

3.3 FONCTION « CONTRIBUTION PROFESSIONNELLE »

- 3.3.1 *Agir à titre de personne-ressource et de référence, que ce soit au niveau local, national ou international, en participant à des activités variées telles :*
 - ❑ *Implications dans la fédération du sport concerné,*
 - ❑ *Implications dans les activités de gestion de la ligue concernée,*
 - ❑ *Implications dans le PNCE,*
 - ❑ *Présentations ou conférences aux pairs de tous niveaux,*
 - ❑ *Publications d'articles, rapports, livres et autres,*
 - ❑ *Présences à titre d'entraîneur invité.*

3.4 FONCTION « DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL »

- 3.4.1 *Collaborer et/ou participer activement au développement vertical du réseau de développement régional;*
- 3.4.2 *Représenter le « Rouge et Or » et le sport concerné, lors d'activités sportives telles : camps sportifs, cliniques, ateliers de perfectionnement et lorsque l'occasion s'y prête;*
- 3.4.3 *Assurer une communication constante avec les médias régionaux, afin de soutenir le développement du sport concerné;*

3.5 FONCTION « TÂCHES CONNEXES »

- 3.5.1 *Exécuter toute tâche connexe correspondant à ses compétences et lorsque requis.*
- 3.5.2 *Possibilité d'enseigner, pour une équivalence d'une charge de cours, d'un minimum de 3 crédits, étalée sur une période d'une année, dans une concentration choisie en fonction des compétences de l'entraîneur-chef, ou agir en tant que tuteur auprès d'entraîneurs présentant un intérêt et un potentiel de développement intéressant. Cette fonction devra être réalisée en respect des normes et règlements en vigueur à l'Université.*

4. EXIGENCES MINIMALES

- ❑ *Formation académique : Baccalauréat en intervention sportive, éducation physique ou kinésiologie. Cette formation peut être compensée par une expérience pertinente de 5 ans;*
- ❑ *Programme PNCE : Détient minimalement un niveau 3 ou en voie de l'obtenir dans le sport concerné. Cette qualification peut être compensée par une reconnaissance de la Fédération sportive concernée;*
- ❑ *Expérience : 2 années d'expérience pertinente au niveau collégial, civil ou l'équivalent ou, assistant- entraîneur au niveau universitaire depuis 4 ans dans le sport concerné;*
- ❑ *Détient des performances notables en compétition de niveau provincial;*
- ❑ *Autres : Expérience et implication à titre de personne ressource dans le cadre de cliniques, camps sportifs, etc.;*
- ❑ *Excellente qualité du français parlé et écrit. Une connaissance fonctionnelle de l'anglais parlé et écrit est requise.*

5. CANDIDATURES

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature, par écrit ou par courriel, accompagné d'un curriculum vitae, à Jean-Noël Corriveau, Directeur-adjoint du service des activités sportives et responsable du programme d'excellence, jean-noel.corriveau@sas.ulaval.ca

Durée de l'affichage: 29 mai au 14 juin 2024, 23h.

Début du contrat : dès que possible.

POUR INFORMATION: Jean-Noël Corriveau – jean-noel.corriveau@sas.ulaval.ca

6. CLASSIFICATION ET RÉMUNÉRATION

La classification et la rémunération des entraîneurs(es)-chefs seront déterminées en fonction des critères liés à la formation académique, à l'expérience professionnelle ainsi qu'au niveau de performance atteint au cours de leur carrière à titre d'entraîneur sportif. La classification déterminera la rémunération.